



Fédération Française des Motards en Colère

Bulletin d'adhésion 2020

J'adhère à la FFMC et participe à son action !

- ★ Afin d'améliorer les conditions de pratique de la moto,
- ★ D'être informé régulièrement sur les mesures qui visent nos machines et leurs conducteurs,
 - ★ De connaître mes droits,
 - ★ De lutter contre les normes abusives,
- ★ Rejoindre une communauté active, citoyenne et solidaire.

Adhérer ou ré-adhérer en ligne : <http://adh.ffmc.fr/>
ou par courrier à l'aide de ce formulaire.

J'adhère à la FFMC pour 2020 Le /..... /2020

Nom * : Prénom * :

Date naissance * :/...../..... Profession :

Adresse * :

Code postal * : Ville * :

Adresse courriel * :

Tél. portable : Tél. fixe :

🏍 Marque moto : Type : Cylindrée :

1ère adhésion Renouvellement (N° carte)

Déjà adhérent ? Pensez au prélèvement automatique, demandez-le :

Sur votre compte GAEL (<http://gael.ffmc.fr/> onglet « mon profil ») ou à votre antenne.

Je souhaite être rattaché(e) à l'antenne du département n° 72

Je verse 42 euros (minimum). Espèces

Banque / N° chèque/.....

Signature :

Données personnelles

J'autorise (cases à cocher) :

- La FFMC à m'envoyer mensuellement sa lettre d'information
- Moto Magazine à m'envoyer mensuellement sa lettre d'information
- L'Assurance Mutuelle Des Motards à me contacter..

Bulletin à renvoyer avec un chèque de 42 euros (minimum) à l'ordre de la FFMC 72 à :

FFMC 72
Maison des Associassions
4 rue d'Arcole
72000 LE MANS

« Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 6.1.a du règlement européen en matière de protection des données personnelles vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à sn@ffmc.asso.fr ». L'explication sur l'utilisation des données personnelles : <http://www.ffmc.asso.fr/spip.php?article6795>